L'ÉPIDÉMIE DE DIPHTÉRIE DE LA BASSÉE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

— Les élèves des écoles habitant les quartiers insalubres, nous a affirmé un papa inquiet.

Sept cents écoliers et écolières ont été vaccinés en mai 1932. En juillet les docteurs ont fait des prélèvements sur tous les enfants. On a trouvé que 120 enfants étaient porteurs de germes. La petite Nelly Carpentier faisait partie du nombre. Les vacances sont arrivées. Pendant deux mois des élèves de l'école des filles ont joué à corps perdu sur un terrain qui couvre un tas immense d'immondices derrière les murs de l'école.

Deux nouveaux cas

Si on songe, qu'au surplus, l'enlèvement des ordures ménagères ne se fait que deux fois par semaine et que les poubelles stationnent sur les trottoirs des heures durant dans la journée, il ne semble pas qu'on doive s'étonner de la situation qui est faite à La Bassée. Nous avons pu toucher deux mots de toutes ces choses là à M. Crespel, maire.

M. Crespel nous a déclaré :

— Tout ceci est exact mais nous attendons que l'administration préfectorale y remédie. La ville est neuve, bâtie avec un réel souci d'hygiène et d'urbanisme. Les écoles sont magnifiques et nous étudions un projet d'incinération des ordures ménagères.

— Mais pourtant cette diphtérie qui s'abat sur La Bassée régulièrement tous les ans..

— C'est général. Ce n'est pas particulier à La Bassée. On signale ce matin un cas à **Houplines** dans votre journal. Un lycéen qui arrive de **Corbie** avait le croup. Ce qui m'étonne c'est la mort foudroyante de la malheureuse petite Nelly....

— Ne parle-t-on pas de deux cas nouveaux qui se sont déclarés lundi soir ?

— Si, mais c'est bénin. Il s'agit du petit Louis Delval, âgé de 10 ans et de la petite Delcroix, âgée de 6 ans 1/2.

— En somme l'épidémie continue...

— Hélas ! oui. M. le docteur Vielledent, inspecteur départemental d'hygiène à la Préfecture, est venu lundi. Il pourvoira la ville d'une quantité suffisante de sérum pour faire les piqûres nécessaires. Quoi qu'il en soit toutes mesures utiles sont prises d'ores et déjà pour arrêter le fléau dans sa marche alarmante à travers les petites vies des malheureux enfants.

Mais La Bassée était hier sous le coup d'une intense et touchante émotion...

Les émouvantes funérailles de la petite Nelly Carpentier, morte victime de la dinhtérie

Dix heures !... Sur la place de la Mairie, la grande foule s'est amassée. On remarque M. Crespel, maire, conseiller général, entouré du Conseil municipal tout entier : MM. Bram, maire de **Wieres** ; Cordonnier, maire d'**Aubers**, toutes les notabilités de la ville : M. Mailly, maréchal des logis-chef de la gendarmerie de La Bassée ; MM. Robert Torque et Boutry, brigadiers de police, etc... Les élèves de l'école des filles conduites par Mme Gambier, directrice, venaient accompagner leur petite amie, les bras chargés de chrysanthèmes blancs.

Le cortège se rendit à l'église où M. le doyen Duduve célébra la messe des morts. Les grandes orgues étaient tenues par M. Graille.

A 11 h., le cortège se déforma sur le parvis pour prendre le chemin du cimetière. La foule était innombrable derrière les parents de la malheureuse victime qui suivaient accablés de douleur le cercueil de la petite Nelly porté à bras par quatre hommes.

M. Crespel, maire, conduisait le deuil.

Au cimetière, la dalle sous laquelle on fit glisser le petit cercueil disparut sous l'amoncellement de fleurs.

La cérémonie fut simple, sans apparât, sans discours, sans marches funèbres. L'hommage qu'apporta la foule — évaluée à 2.000 personnes environ — était plus éloquent que ne l'eussent été les discours vains et une inutile musique.

La mort de cette enfant n'est-elle pas un sombre avertissement, à l'heure où l'épidémie étend son épouvantable emprise ?...

L'épidémie de rougeole qui a atteint Hellemmes est en régression

néanmoins une école va fermer ses portes

Nous avons relaté dans notre édition de lundi qu'une épidémie de rougeole s'était abattue sur Hellemmes et avait particulièrement atteint les écoles Sadi Carnot, Fénelon et l'école maternelle de la rue Faidherbe.

On ne compte plus actuellement que 175 cas indépendamment des malades que peuvent compter les écoles libres.

Lundi. M. le docteur Vielledent, inspecteur départemental d'hygiène assisté de M. le docteur Looten se sont rendus à Hellemmes. Ils ont décidé que l'école Carnot fermerait ses portes jeudi, vendredi, samedi et dimanche prochains pour en permettre une complète désinfection.

M. Viielledent a déclaré que la douceur de la température nuirait à la propagation de la maladie et à la progression de l'épidémie à condition de prendre les élémentaires précautions qui s'imposent

L'administration municipale fait connaître à la population que les parents qui ont plusieurs enfants allant en classe et dont l'un d'eux est atteint de rougeole doivent s'abstenir d'envoyer les autres à l'école.

En outre, si un enfant présente les symptômes de la rougeole : yeux rouges ou larmoyants, les parents ne doivent pas l'envoyer à l'école.

Bref, les porteurs de germes doivent rester chez eux... et la rougeole diminuera d'intensité. — **FRED**

COUR D'APPEL DE DOUAI

LES ENGINS DANGEREUX A BOUCHAIN

Des enfants qui s'amusaient aux abords de la gare de **Bouchain**, trouvèrent, certain jour, trois pétards provenant de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, dont ils portaient la marque.

Sans penser au danger qu'ils couraient, les gamins, tout heureux de l'aubaine, se mirent à jouer avec les engins qui explosèrent.

Tous les enfants furent blessés plus ou moins grièvement, notamment le petit Wacheux qui, atteint au visage, fut défiguré et faillit perdre la vue.

Le tribunal civil de Valenciennes condamna la Compagnie du Nord à payer aux parents de l'enfant 80.000 francs de dommages-intérêts.

L'affaire est venue hier mardi devant la 1re Chambre Civile de la Cour, présidée par M. Dorigny.

Après avoir entendu la plaidoirie de Me Deschodt, pour la Compagnie du Nord et celle de Me Escoffier, pour M. Wacheux, partie civile, la **Cour a confirmé le chiffre des dommages-intérêts.**

UN ENFANT VICTIME D'UN GRAVE ACCIDENT A ANZIN

En jouant imprudemment près d'un ouvrier, il reçut un coup de pelle qui lui fendit le crâne

Un accident navrant s'est produit, hier, à *Anzin*, à la cité Carpeaux, où demeurent les employés de l'usine Escaut et Meuse.

Un bambin de 9 ans, le crâne fracturé, a été transporté à l'Hôtel-Dieu de *Valenciennes* dans un état alarmant.

Hier matin, les enfants de la Cité ayant congé à l'école, s'amusaient dans une pâture à proximité de la cité dans laquelle l'établissement « Escaut et Meuse » déverse actuellement les scories et les escarbilles pour aménager un chemin.

Parmi ces enfants, se trouvait le jeune Robert Delbecque, fils d'un gazier d'Escaut et Meuse.

Malgré la défense formelle de son père, le petit Robert était venu, traînant un petit chariot, rejoindre ses camarades et, comme eux, il s'amusait à ramasser les morceaux de charbon qui se trouvaient encore parmi les escarbilles.

Un ouvrier de nationalité belge travaillait au milieu des enfants.

A larges pelletées, il répartissait les escabilles sur le chemin. L'enfant s'approcha-t-il trop près de l'ouvrier ? Celui-ci fut-il imprudent ? On ne sait encore exactement.

Mme Delbecque, une brave mère de famille, qui a eu, il y a trois ans, la douleur de perdre une fillette, vit soudain son fils Robert revenir vers la maison, le visage ensanglanté. Il portait au-dessus du nez, à la base du front, une profonde entaille par où le sang giclait, inondant le petit blessé.

Mme Delbecque voulut avoir des explications. L'enfant ne put que lui dire qu'il s'était blessé en tombant. La maman conduisit son fils à la clinique d'Escaut et Meuse. C'était à ce moment l'heure de la consultation. Le docteur Schutz examina le bambin, mais devant la gravité de la blessure, ordonna qu'il fut transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu de *Valenciennes*, après qu'on lui eut fait un premier pansement.

Le praticien fit toutefois la remarque que l'enfant n'avait pu se blesser aussi gravement et d'une telle façon, en tombant.

Pressé de questions, Robert Delbecque déclara alors : « C'est le Monsieur qui jetait des escarbilles qui m'a fait çà ».

A l'Hôtel-Dieu, des soins furent aussitôt donnés au blessé. On constata une fêlure de l'os frontal.

Une fillette, la petite Manez, qui était présente lors de l'accident, raconta peu après, à des habitants de la Cité Carpeaux, que Robert Delbecque avait été atteint alors qu'il ramassait des escarbilles à côté de l'ouvrier. Celui-ci l'aurait atteint avec sa pelle.

L'ouvrier, qui paraît avoir agi involontairement, donna du reste la même version à des voisines de Mme Delbecque. Dès que la police sera prévenue, une enquête éclaircira sans doute les circonstances de ce pénible accident.

Nous avons pris, hier soir, des nouvelles du blessé, à l'Hôtel-Dieu de *Valenciennes*, où l'on nous a déclaré que son état grave restait stationnaire.

UN OUVRIER DE GOMMEGNIES EST TOMBÉ ACCIDENTELLEMENT A L'EAU ET S'EST NOYÉ A MARPENT

Hier, vers 13 h. 30, trois ouvriers de l'entreprise Mathieu Paul, de Valenciennes, faisant partie d'une équipe occupée à la confection d'un pont sur la Sambre à **Jeumont**, se rendaient à **Maubeuge**, conduisant une barque plate dans laquelle se trouvait de l'outillage.

Ces ouvriers avaient emprunté le canal de la Sambre et pour remonter le courant, deux des ouvriers tiraient la barque au moyen d'une corde tandis que le troisième la dirigeait au moyen d'une gaffe. Tout allait bien, lorsque arrivés en face de l'usine de **Beaume-Marpent**, l'ouvrier qui était sur la barque perdit l'équilibre en piquant la gaffe, tomba à l'eau et coula à pic. Ses camarades essayèrent en vain de lui porter secours mais le corps ne put être retiré.

Il est à présumer que l'ouvrier qui venait de prendre son repas quelques instants avant l'accident aura été pris d'une congestion.

Le noyé se nomme Mathieu Désiré, 24 ans, demeurant à **Gommegnies**. Le malheureux laisse une veuve et deux enfants Les recherches continuent pour retrouver le corps.

Les gendarmes de **Jeumont** sont sur les lieux et dirigent les recherches.

LE MYSTÈRE DE LA NAVIGATRICE ALLEMANDE Mme MULLER N'EST PAS ENCORE ÉCLAIRCI

On sait que le 4 novembre dernier, à 7 h. 30 du matin, une jeune sportwoman allemande, Mme Muller, de Hambourg, quittait le port de **Calais** dans un petit canot en caoutchouc actionné à la pagaie, pour tenter de traverser le détroit.

Depuis lors on était sans nouvelles et l'inquiétude était grande.

Or, hier matin, M. Crequer, commandant du port de **Calais**, recevait, de **Dunkerque**, un coup de téléphone l'avisant que la jeune femme avait été recueillie en mer par un remorqueur allemand attaché à une entreprise du port de **Dunkerque**. On ajoutait qu'elle était en route pour **Gravelines** et **Calais**.

Cette nouvelle, malheureusement, reposait sur une confusion. Mme Muller avait bien été recueillie par le remorqueur en question, mais c'était antérieurement à sa venue dans notre port.

Le bruit courait, cependant, avec persistance, dans les milieux maritimes, que la sportwoman était retrouvée. Ce serait, ajoutait-on, cette fois, un bateau de pêche ostendais qui l'aurait prise à son bord. Ce bruit n'a pas été confirmé, du moins officiellement, jusqu'à présent et l'angoissant mystère plane toujours sur le sort de la navigatrice allemande.

UN BATEAU ÉTAPLOIS DÉTRUIT PAR LE FEU DEVANT WIMEREUX

Partir vaillants pour la pêche du hareng, projetant de rapporter de quoi nourrir la petite famille et être subitement bloqué en pleine mer par un accident de moteur engendrant un incendie, détruisant l'engin gagne-pain, n'est-ce pas un sort plus terrible pour nos marins que de périr dans une tempête ?

Un petit côtier étaplois, monté par cinq hommes d'équipage, était parti pour une marée d'une nuit. Alors qu'il se trouvait au large de la Crèche, un retour de flamme au carburateur provoqua l'incendie dans le moteur. Le feu gagna le réservoir d'essence et ce fut une torche mouvante qui bientôt flotta sur la mer. Cette dernière était haute. L'équipage fit voile et rames vers la terre et échoua le bateau embrasé devant Wimereux, en dedans de la Rochette.

L'incendie avait été aperçu par les vigies boulonnaises. Le patron du bateau de sauvetage Charles Fournier alerta ses camarades Caffiéry Henri et Louis Ledoux et le « Frère Ployer » fut mis à l'eau. Le bateau de sauvetage vogua le plus rapidement possible vers le navire embrasé, mais malgré toute leur bonne volonté les sauveteurs ne purent porter secours au côtier. Ce dernier avait d'ailleurs été abandonné par son équipage. A sept heures du matin, le bateau de sauvetage rentrait à **Boulogne**.

LE MYSTÉRIEUX assassinat de l'épicière roubaisienne

Voici trois semaines que fut commis le crime de la rue Ingres et l'enquête se poursuit toujours.

Patiemment, les policiers ont relevé tous les indices possibles et ont étudié les pistes diverses.

On avait cru un moment avoir mis la main sur les deux coupables, mais il fallut faire marche-arrière.

La semaine dernière, après réception d'une lettre anonyme, trois Roubaisiens, amenés au commissariat central, furent interrogés et ceci put faire croire à une triple arrestation. Il n'en était rien cette fois encore puisque les trois hommes furent simplement entendus par les policiers pendant la matinée puis relâchés vers midi.

Depuis, l'enquête a quelque peu stagné, de nouveaux indices seront-ils découverts et aideront-ils à trouver le coupable ? Souhaitons-le. C'est d'ailleurs ce à quoi tendent les efforts soutenus de ceux qui mènent cette difficile enquête.

LE CRIME DE PERUWELZ

Une confrontation des trois inculpés aura lieu samedi prochain à la frontière

Ainsi que nous l'avons signalé lundi, Alfred Homerin, l'ex-sous-officier belge qui participa à l'assassinat de l'infortunée nonagénaire de Peruwelz, va être mis en présence de ses deux complices.

Le parquet de *Douai* et celui de Tournai se sont mis d'accord pour fixer cette confrontation à samedi prochain, 26 novembre. La formalité judiciaire aura lieu au hameau de *Planart*, commune *d'Aix-les-Orchies*, à 9 h. 30, en présence de M. Caillaud juge d'instruction à *Douai*, qu'accompagnera son greffier, M. Boidin, et de M. Monroy, juge d'instruction à Tournai. Honnerin, de la prison de Cuincy, sera dirigé, sous bonne escorte, vers la frontière, par les soins du capitaine Devienne, commandant les brigades de gendarmerie de *Douai*.

QUATORZE BOUCHERS ABBEVILLOIS CONDAMNÉS A AMIENS

UN ARRÊTÉ DU MAIRE FIXANT LE PRIX DE LA VIANDE FIT L'OBJET DE CE JUGEMENT

Hier, quatorze bouchers abbevillois comparaissaient devant le tribunal d'Amiens, pour infraction à l'arrêté du maire, fixant le prix maximum de la viande et refus de délivrer les tickets de pesée.

C'était l'épilogue d'une longue lutte entre la municipalité et les bouchers, qui prétendaient que l'arrêté municipal était entaché d'illégalité.

Dans ses attendus, le jugement qui condamne les bouchers à des amendes de 5 à 15 fr., dit notamment : « que si les bouchers excipent que le barème des prix de la viande doit être établi par le Préfet, ils méconnaissent volontairement l'esprit de la loi qui n'a institué les commissions spéciales préfectorales que pour documenter les maires sur des questions qu'ils pourraient ignorer, en leur laissant toutefois leur entière liberté d'appréciation ». Le jugement déclare en outre que l'arrêté a été légalement pris par le maire et qu'au surplus la loi de 1791, dont se prévalent les bouchers, a précisément apporté des restrictions à la liberté du commerce pour rendre impossibles les agissement susceptibles de provoquer de graves perturbations.

Ce jugement, qui fait jurisprudence, a soulevé un gros intérêt dans la région, où la question de la viande a pris une très grosse importance.

Ajoutons que les bouchers se sont immédiatement pourvus contre le jugement qui les condamne.

LE COEFFICIENT DU COUT DE LA VIE DANS LE NORD

Les sous-commissions d'études des conditions actuelles du coût de la vie continuent à tenir leurs séances à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Verlomme, secrétaire général du Nord.

Après les sous-commissions des objets divers, loyers, alimentation, ce fut mardi, au tour de la sous-commission de l'habillement à se réunir.

En ce travail préparatoire à la réunion de la commission plénière, on établit un barème de prix constatés. En général, surtout pour les articles bon marché, ils vont paraît-il, vers la baisse.

Mais attendons la réunion de la commission plénière du coût de la vie, qui doit avoir lieu vendredi, pour être fixé définitivement.

Jusque maintenant, tout chiffre donné serait prématuré.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Un motocycliste blessé gravement par une auto à Doullens

Un accident, dont les suites eussent pu être mortelles, s'est produit hier, vers midi, rue Saint-Ladre, à **Doullens**.

Un employé de la Maison Cousin, M. Léon Rollin, 34 ans, pilotant une auto, s'apprêtait à rentrer son véhicule dans la cour de son patron. Pour ce faire, il roulait à gauche et vira brusquement vers la chaussée, alors même qu'un motocycliste, M. Marcel Lefebvre, 19 ans, instituteur à Citernes, originaire de Bouquemaison, arrivait derrière l'auto.

Surpris par la manœuvre de l'automobiliste, M. Lefebvre alla heurter violemment le derrière de la voiture, contre lequel il se blessa à la figure.

Transporté, dans un état grave, chez un parent habitant Doullens, le blessé reçut les soins du docteur Vérité.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

L'auto d'un Lillois renversée par un camion qui prit la fuite près de Doullens

M. Paul Hertz, 29 ans, chauffeur au service de M. Prouvost-Dalle, à *Lille*, conduisait une camionnette, chargée de fûts de blanc broyé, se rendant à Versailles, il roulait sur la route nationale n° 25 et se trouvait à trois kilomètres environs au nord de *Doullens*, lorsqu'il vit venir, en sens inverse, un lourd camion effectuant sur la route de dangereux zigzags.

Pour laisser passez ce véhicule, M. Hertz se rangea prudemment sur la droite. Malgré cette sage précaution, la camionnette, accrochée au passage, effectua un tête à queue et se renversa sur le côté droit.

Empêtré dans la marchandise, M. Hertz ne put parvenir à se dégager qu'après dix minutes d'efforts. C'est alors qu'il constata la disparition de l'auteur de l'accident, lequel ne s'était même pas arrêté.

Fortement commotionné et blessé superficiellement, M. Hertz reçut les soins du docteur Ponthieu, de Doullens.

La gendarmerie a ouvert une enquête et a communiqué le signalement du camion tamponneur à toutes les brigades limitrophes.

Un piéton gravement blessé par une auto à Raches

Hier, vers 18 heures, M. Delzenne Emile, demeurant à **Frais-Marais**, charretier à la Société d'Entreprises du Nord de la France, à **Raches**, se rendait, son travail terminé, au débit de tabac, lorsqu'il fut renversé par l'auto pilotée par M. Delannoy Pierre, de **Douai**, alors qu'il se disposait à traverser la chaussée. Relevé sans connaissance par le chauffeur, aidé des voisins, M. Delzenne fut conduit dans une salle de la mairie, où le docteur Dfansart, de **Flines**, vint lui prodiguer ses soins; ce dernier releva de graves blessures à la tête et réserva son diagnostic.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

COMME IL SENT BON CE LINGE ! C'est ce que disent toutes les ménagères qui lessivent au Blanco, la bonne odeur du linge est signe de propreté. Voyez annonce page 8. 529

M. Laroudie est le propriétaire de « L'Ameublement Général », Grande-Rue, à Roubaix.

LA REMISE DE LA CROIX DE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR AU LIEUTENANT FERNAND POPELIER

Le président du cercle militaire rappelle aux officiers d'infanterie que la prochaine séance comptant pour la carte de surclassement aura lieu jeudi à 18 h. 30, rue du Curoir. Ce cours aura lieu dans deux salles différentes, l'une aura comme instructeur, le commandant Paoli, l'autre, le capitaine Bourron, tous deux de la préparation militaire supérieure.

La séance se terminera à 19 h. 30, et sera suivie de la remise de la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur au lieutenant Fernand Popelier.

Les officiers de toutes armes sont priés d'assister à cette cérémonie en tenue civile. Les parents et amis de M. Popelier y sont également cordialement invités.

Le discours de circonstance sera fait par le commandant Robyn, président du cercle, la remise de la croix par le capitaine Desruelles, ami de M. Popelier.

LUNA-PARK
Aujourd'hui, soirée
Le Rosier de Mme Husson
et UN CHIEN QUI RAPPORTE
deux grands succès
3122

CONGRES D'ARRONDISSEMENT DE L'UNION DES AMICALES LAIQUES

Le congrès d'arrondissement de l'Union des Amicales laïques du Nord, aura lieu dimanche 27 novembre au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace, à Roubaix. Contrairement à ce qui avait été annoncé, celui-ci commencera à 9 heures.

L'ordre du jour portera sur les questions suivantes :

1. Les internats laïcs ; 2. La question artistique à l'école et dans les amicales.

Pour clôturer cette journée, un déjeuner amical (coût 16 francs, pourboire compris), aura lieu à 13 heures, à la Taverne Liégeoise, place de la Gare. Les inscriptions sont reçues tous les jours au Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace jusqu'au jeudi soir 24 novembre, dernier délai.

Sont invités à assister à ce congrès, les membres du corps enseignant, les présidents et présidentes d'amicales, les membres des comités d'amicales et tous les amicalistes, hommes et femmes.

Caisse Primaire Départementale d'Assurances Sociales du Nord

OUVERTURE DES NOUVEAUX LOCAUX

Le lundi 28 novembre s'ouvriront à proximité de la Gare de Lille 11, Parvis Saint-Maurice, les nouveaux bureaux de la Caisse Primaire départementale d'Assurances Sociales qui était installée jusqu'à présent 18, rue de Toul. Le transfert aura lieu sans aucune interruption du service.

Les affiliés de la Caisse apprendront avec plaisir, cette réinstallation qui leur évitera des déplacements et leur fera gagner du temps.

La correspondance peut être adressée dès maintenant, 11, Parvis Saint-Maurice

LE CINQUANTENAIRE DU CERCLE STÉNO-DACTYLOGRAPHIQUE ROUBAISIEN

Cent quarante-deux candidats étaient présents, dimanche matin, aux examens organisés par l'Institut Turgot, sous les auspices de l'Association Sténographique Unitaire de Paris.

M. Turotte, le distingué directeur, présidant la Commission de surveillance des épreuves, était entouré de MM. Eucher et Gruet, président actif et vice-président ; Mlles D'Haze, vice-présidente ; Leveugle, trésorière générale ; des membres du bureau et des directeurs, directrices et professeurs de divers établissement d'instruction de Roubaix-Tourcoing.

M. Eucher remercie d'abord M. Turotte d'avoir bien voulu honorer de sa présence cette session d'examens. Rappelant que le Cercle Sténo-Dactylographique Roubaisien entrait prochainement dans la 45e année d'existence, il croit opportun de proposer la constitution d'un Comité d'organisation en vue de prendre toute mesures utiles pour commémorer dignement le cinquantenaire de sa fondation.

Il prie M. Turotte, directeur de l'Institut Turgot, qui fut le berceau des examens officiels de sténographie à Roubaix, d'accepter de faire partie du Comité d'honneur, indépendamment des personnalités qui seront sollicitées, des chefs de maison, des directeurs et directrices des établissements d'instruction, sans exception, ayant contribué ou participant actuellement à la diffusion de l'écriture rapide.

Un calendrier perpétuel, dont l'exécution serait confiée à une maison spécialisée dans les travaux de chromolithographie, serait remis à toutes les firmes de notre région industrielle, leur rappelant les principaux événements qui ont marqué les stades parcourus depuis l'introduction de la sténographie, notamment les championnats obtenus par nos concitoyens aux concours nationaux ou régionaux. Ce sera un précieux stimulant pour les membres de cette corporation désireux d'élever le niveau de la profession en faisant davantage apprécier leurs services.

M. Turotte, soulignant tout l'intérêt de cette proposition, lui donne son entière approbation et promet de collaborer à son succès, de même qu'à celui des festivités qu'il conviendra d'ajouter au programme du cinquantenaire de la fondation d'une œuvre d'utilité publique incontestable. Il est convaincu que le meilleur accueil sera réservé à l'initiative prise par celui qui fut l'artisan opiniâtre d'une idée féconde, tant pour le commerce et l'industrie, que pour les familles, en procurant à leurs enfants des situations assurant leur indépendance.

Nous rendrons compte, ultérieurement, du résultat de ces examens.

lingerie FAM
Cadeaux pour Fêtes
20, r. des Ponts de Comines LILLE
• MOUCHOIRS •

LA GRANDE JOURNÉE ROUBAISIENNE

Quelques jours seulement nous séparent de la « Journée Roubaisienne », dont on s'entretient beaucoup en ville et qui tiendra sûrement les promesses faites.

Le programme se trouve définitivement arrêté et en voici les lignes principales :

10 h. 30 : vernissage d'un « Salon artistique », entièrement local ; 11 h. : inauguration du buste de M. Léon Scrépel, anciens président du C.I. ; discours de M. Maurice Dubrulle ; midi : apéritif-concert donné par des lauréats de notre Conservatoire National ; 13 h. : déjeuner-concert, sous la présidence de M. Fernand Carissimo, président de la Chambre de Commerce ; dès 14 h. : attractions offertes aux convives, par les artistes du « Petit Monde Artistique de Roubaix » ; à 16 h : défilé des mannequins qui sauront présenter en pleine valeur la beauté comme la richesse des tissus de Roubaix ; à 17 h. 30 tirage d'une brillante tombola entre toutes les personnes ayant pris part au banquet 18 h. : thé dansant, sauterie, etc.

Seules seront admises au défilé des mannequins, attractions, etc... les assistants au déjeûner.

Les adhésions remises au comité, étant déjà très nombreuses, et le nombre des places se trouvant forcément limité, les personnes désireuses de prendre part aux diverses manifestations de « La Journée Roubaisiennes », sont priées de donner leurs noms à M. Roussel, au « Cercle de l'Industrie », Grande-Rue.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE PIERRE-DE-ROUBAIX

Dimanche, à 10 h. 30, l'Amicale Pierre-de-Roubaix, s'est réunie à l'Ecole, sous la présidence de M. G. Mestdagh, entouré de MM. A Decottignies et G. Lonneu, vice-présidents ; L. Lonneu, secrétaire ; L. Cuignet, secrétaire adjoint ; J. Berger, trésorir adjoint.

MM. Vincent, directeur de l'Ecole et Milot, instituteur, assistaient à la réunion. M Aug. Derryz, vice-président d'honneur, retenu, s'était fait excuser.

Après avoir remercié la nombreuse assistance, M. Mestdagh donna la parole à M. L. Cuignet pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 13 mars Le secrétaire, M. L. Lonneu, exposa ensuite dans son rapport moral la vitalité toujours croissante de l'Amicale. Le président lui succéda et donna, chapitre par chapitre, le détail des recettes et dépenses du semestre écoulé.

Après lui, M. Kuysent, rapporta sur l'œuvre de la Bibliothèque qui possède un choix de volumes fort intéressants et de lecture saine.

M. R. Demey résuma l'action de la section artistique et fit part des beux succès remportés aux différents concours tant individuels que collectifs.

Tous ces rapports furent approuvés à l'unanimité et par acclamations.

M. Vincent tint ensuite à féliciter tous les rapporteurs pour la clarté de leurs exposés si complets et remercia l'Amicale pour la sollicitude dont elle ne cesse d'entourer l'Ecole.

Passant à l'ordre du jour du Congrès de l'Union des A.L. du Nord, le président exposa le but et invita les membres de l'Amicale à en suivre les travaux.

Il parla des projets de l'Association, notamment d'un concert qui sera donné prochainement au profit des œuvres de l'Association. On procéda ensuite à l'élection pour le renouvellement partiel du comité. Sont nommés à l'unanimité : MM. Mestdagh Gustave ; Decottignies A. ; Lonneu G. ; Laebens G. ; Dujardin G. ; Demey R. ; Matton A. ; Clément G. ; Mestdagh Fernand.

Sont nommés membres de la commission de contrôle : MM. R. Follet ; Grisagèle A. ; Tonneau P. L'assemblée adopta enfin un vœu protestant contre l'intension du Gouvernement de baisser les salaires des instituteurs.

Après la distribution d'un bon de denrées aux amicalistes chômeurs complets et la remise d'un billet de tombola de la loterie du timbre antituberculeux, la séance ordinaire prit fin.

Aussitôt après fut déclarée ouverte l'assemblée extraordinaire convoquée à l'effet de voter un projet de nouveaux statuts présenté par le président.

Tous les articles furent adoptés à l'unanimité et sans modification. Conformément à la loi du 1er juillet 1903, la déclaration en sera faite à la Préfecture.

19 fr.50 RETENEZ CE PRIX... Il vous permet d'avoir à votre choix :
AUX 100.000 CHEMISES DE PARIS
1 chemise blanche - 1 chemise de couleur avec 2 cols - 1 chemise de nuit - 1 caleçon ou 1 gilet de laine mixte forte - 3 cols toutes formes - 3 belles cravates, etc.....
Toutes marchandises de la plus belle qualité. Succursale de LILLE : 79, rue Nationale.

LA FREQUENTATION SCOLAIRE

La commission scolaire, chargée de rappeler aux parents négligents les obligations que leur impose la loi sur la fréquentation scolaire, s'est réunie dimanche à la Mairie, sous la présidence de M Charlier, inspecteur de l'Enseignement primaire. Après avoir entendu les explications des chefs de famille convoqués, la commission a décidé de procéder à l'affichage à la porte de la Mairie, des noms de MM. Couque Louis, rue Rubens, 99 ; Anselmet Edmond, boul. de Strasbourg, 26 ; Vandevelde Henri, avenue Alfred Motte, baraquement 7 ; Cailleux Eugène, rue Dampierre, 91, et Verbrugghe Jeanne, rue Delespaul, 17, qui n'ont pu justifier les absences en classe de leurs enfants.

ŒUVRE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

La réunion générale du comité de la campagne 1932-33 du timbre antituberculeux aura lieu à l'Hôtel de Ville, salle des Adjudications, lundi 28 novembre, à 18 heures. Elle sera placée sous la présidence de M. Langeron préfet du Nord.

Au cours de cette réunion, une brillante causerie sera faite par M. le docteur Auguste professeur à la Faculté de Lille.

D'autre part, il y sera également fait un exposé de la question de la lutte antituberculeuse et des moyens à employer pour que la campagne 1932-33 dépasse, en résultat, celle des années précédentes.

Les personnalités ainsi que les membres du comité seront reçus, à 17 h. 30, dans le cabinet de M. J. Lebas, député-maire de Roubaix.

— Le Comité Roubaisien a reçu la somme de 16 fr., montant d'une quête effectuée chez M. Jules Pennel, 26, boulevard Gambetta, parmi un groupe d'amis, au profit de l'Œuvre du Timbre Antituberculeux.

Le Comité adresse ses plus vifs remerciements aux personnes qui ont participé à ce geste généreux.

COURS DES VIANDES EN CHEVILLE

Semaine du 14 au 19 novembre : bœufs 1re qualité : 8 fr. 25 à 9 fr.; extra, jusqu'à 11 fr. 75 ; vaches. 2e, 7 fr. 25 à 8 fr.; génisses, 3e q. : 6 fr. 50 à 7 fr.; taureaux, 1re qualité : fr.; 2e, 6 fr. à 6 fr. 50 ; 3e, 5 fr. 75 ; veaux : 9 fr. à 14 fr. 75 ; moutons : 11 fr. à 14 fr. 75 , porcs : 11 fr. à 12 fr. 25.

Sociétés et Comités

AMICALE PAUL-BERT. — C'est dimanche 27 novembre, à 19 h. 30, qu'aura lieu, dans la salle des fêtes de l'école, le grand bal annuel organisé par cette Association.

Le Comité rappelle le grand jeu de 42: des 26 et 27 novembre, chez M. Leleu, 47, rue du Cartigny. Rebattage, le lundi 28 novembre, à 19 . Deux billets donnent droit à l'entrée du bal. Rentrée des carnets, dimanche, à 15 h. Derniers billets en vente, au contrôle du bal et chez M. Leleu.

UNION DES MUTILES ET REFORMES — Le Comité annonce la mort de M. Henri Morelle Le Conseil d'administration prie ses membres disponibles de bien vouloir assister à ses funérailles, qui auront lieu jeudi 24, à 8 h. 30, en l'église Saint-Joseph Rassemblement à la maison mortuaire, 55 rue Rollin, à 8 h 15.

Le Conseil d'administration prévient ses membres que l'inscription des enfants pour la fête enfantine qui doit avoir lieu le 18 décembre, commencera à partir du samedi 26 novembre jusqu'au 10 décembre inclus, de 18 h. 30 à 20 h. les dimanches, de 10 h à midi. Se munir du livret de mariage et du carnet de sociétaire.

JAVELOTS. — Les « Démerdars » de chez René, 77, rue de la Basse-Mazure, sont invités à la réunion qui aura lieu samedi 26 novembre, à 20 h. 30.

Quelle mousse !
et comme elle nettoie profondément la peau
Prenez un savon Cadum, faites-le mousser. Même à l'eau calcaire, vous obtenez une mousse onctueuse qui nettoie profondément la peau. Et le teint retrouve son éclat et son charme.
Cadum est si pur qu'il n'irrite jamais la peau délicate des bébés. Il est si dur qu'il est économique même pour le bain car il s'use lentement.
2fr
Un savon très dur utilisé jusqu'à la dernière parcelle
Savon Cadum

CERCLE ORPHÉONIQUE « LES XL ». — Aujourd'hui mercredi, à 19 h. 30, au local, répétition pour les premiers ténors, barytons et basses. Jeudi, pour les deuxièmes ténors.

LA PÉDALE FRANCO-BELGE. — Samedi, réunion à 20 h., en tenue sans vélo, pour assister au banquet annuel de fin d'année ; à 20 h. 30 pour les invités.

CONCOURS DE LA PLUS BELLE FLEUR
OFFERT PAR LE CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
540 PRIX LILLE
120.000 FRS. EN ESPÈCES
1er Prix : 30.000 Frs — 2e Prix : 10.000 Frs.
3e Prix : 5.000 Frs — 4e Prix : 2.000 Frs.
10. Prix de 1.000 f. 26 Prix de 500 f. — 500 Prix de 100 f.
DEMANDEZ LES FEUILLES DE CONCOURS A VOTRE FOURNISSEUR

SOCIÉTÉS SPORTIVES

Basket-Ball. — Amicale Boulevard d'Halluin. — A.B.H.3 battu par O.L. 46-16; A.B.H. 1B bat A.B.W., 26-19; A.B.W. 1A bat A.B.H 27-22. Jeudi, réunion de la commission de Basket-ball chez Degreef, 21, Boulevard d'Halluin.

LE TIR RÉGIONAL — (S.A.G. 2.504. 32, Grande-Rue, Roubaix. — Les membres du Tir Régional sont invités à se rendre au siège des Carabiniers de Croix, 250, rue des Ogiers, afin de participer au tir individuel organisé par l'Union Régionale des Sociétés de tir réduit, Roubaix-Tourcoing-Lannoy et leurs cantons. Il reste encore deux séances, celles des 27 novembre et 11 décembre. Il n'y aura pas de séance le 4 décembre.

ETAT CIVIL

Naissances. — Vincent Calvi, de Wattrelos. — André Vandeginste, rue Labruyère, 69. — Edwige Dano, rue d'Italie, 5.

Publications. — Gerardus Vanthournout, boucher, rue de l'Ermitage, 19 et Lucia Collembier, s. p., à Mouvaux. — Henri Verbeck, typographe, rue de Wasquehal, 5 et Cécile Taranne, confectionneuse, à Pecquencourt. — François Dendooven, zingueur, rue de Valenciennes, 56 et Philomène Brulois, soigneuse, rue de Leers, rangée Tribout, 1. — Joseph Czimowski, poinçonneur, rue du Collège, 85 et Marie Zuperl, bambrocheuse, rue du Collège, 85.

Décès. — Renée Vermersch, 11 ans, rue Jules Guesde, 69 — Charles Michem, 50 ans, rue des Longues Haies, cour Legros, 18. — Henri Morelle, 44 ans, rue Rollin, 55. — Elise Rassaert, veuve Lonart, 73 ans, rue Galvani, 51 — Florence Lanciaux, 49 ans, rue de la Conférence, cour Minet, 3. — Jean Boucquey, 48 ans, rue de Naples, cour Rouze, 2. — Jeanne Murth, épouse Ro